



DÉCISION DU MAIRE N° 2022/63

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service Ludothèque

Objet : Tarification du service de la ludothèque

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

VU la création d'un nouveau service de ludothèque avec prêt de jeux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22.

VU la délibération 2020/05-10 en date du 26 mai 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires mentionnées énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT la création d'un nouveau service de ludothèque municipale

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre en place une tarification pour l'accès au service et l'emprunt de jeux de société

DÉCIDE :

Article 1 : de fixer les tarifs applicables dès le 1^{er} octobre 2022, comme suit :

	Habitants SNLB + CCGM	Hors SNLB et CCGM
Tarif famille Ludothèque seule	20 €	25 €
Tarif famille Ludothèque pour les abonnés bibliothèque	13 €	18 €
Tarif famille Ludothèque + Bibliothèque	45 €	50 €
Droit d'entrée individuel pour les non abonné (Gratuit pour les moins de 3 ans)	2 €	2,5 €
Tarif par emprunt de jeu pour les abonnés uniquement	1,50 €	2,50 €

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 27 septembre 2022

Mis en ligne le 03/10/2022
Document rendu exécutoire le 03/10/2022
Certifié par le Maire Le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Le Maire,
Vice-président de la communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDDIA

Accusé de réception en préfecture
0781217805712-20220930-2022_83 - R
Date de réception préfecture : 30/09/2022

